

IDEX UNITI – Analyse du bureau de la section Midi-pyrénées du SNCS

Préambule :

Toulouse a son IDEX. Le dossier a été élaboré dans le plus grand secret par quelques personnes. Par rapport au premier projet qui n'avait pas été retenu lors de la première vague, l'évolution majeure concerne la gouvernance. Pour le reste, l'analyse que nous avons faite reste d'actualité (éléments idéologiques reproduits en annexe 1). Le dossier comprend les tableaux financiers détaillant le budget avec contribution de chaque établissement où on apprend que le CNRS va flécher 42% de ses moyens en région (ce sont des coûts complets) vers l>IDEX pour les 4 premières années du projet. Nous allons maintenant détailler le projet : son contenu, le calendrier, la gouvernance et le pacte associé en reprenant allégrement des passages mêmes du dossier UNITI et finalement, son mode d'élaboration.

Résumé du projet :

Le projet T-IDEX (ou IDEX-UNITI) a pour but de créer l'Université de Toulouse par agglomération de toutes les Universités et Ecoles d'Ingénieurs de Toulouse dans un seul Grand Etablissement regroupant 94 000 étudiants et 7100 chercheurs et enseignant-chercheurs, soumis à un mode de gouvernance inédit qui n'a plus rien à voir avec l'Université ou les EPST que nous avons connus (voir ci-dessous).

Pour la recherche, l'ambition de l'UT, qui pour l'instant se situerait entre la 100^{ème} et la 200^{ème} place dans le classement ARWU (dit de Shanghai), est de figurer dans le Top 100 d'ici vingt ans. Pour ce faire, il s'agit de délimiter un "périmètre d'excellence" regroupant environ 10% des actuels chercheurs de Toulouse et de leur donner 80% des moyens financiers attribués dans le cadre du succès à l'appel d'offre IDEX. Notons tout de suite (dépêche AEF n° 162465) que le jury des IDEX "conseille aux organismes nationaux de recherche de formaliser leur engagement [de manière] à ce que les futures embauches soient faites en priorité dans les périmètres de l>IDEX". L'UT doit ainsi délimiter un périmètre d'excellence noté UT* (prononcer UT étoilé) pour "pouvoir rivaliser à l'international". Le périmètre de recherche étoilé initial est limité aux unités de recherche appartenant directement à un LABEX sélectionné à Toulouse.

Pour l'enseignement, seront créés des filières d'excellence (licences étoilées) très sélectives que les meilleurs étudiants rejoindront au cours de leur licence (l'objectif est 1000 étudiants licenciés étoilés pour 4000 inscrits par an en 2021). Pour ces étudiants, plus de moyens, des cours en comité réduit, des stages en entreprise ou en laboratoire, etc. Il est prévu de créer au niveau de l'UT une école des docteurs ayant une certaine indépendance qui, notamment, lancera des appels d'offre pour le programme de bourses de doctorats d'excellence et qui délivrera des labels ("Ingénierie pour les entreprises privées", "International", "Expertise en politique publique" et "Expertise en matière d'éducation") qui seront accordés par le Sénat académique et le COMEX.

On trouve sur le site de l'Université Paul Sabatier à l'adresse http://www.univ-tlse3.fr/1328271169931/0/fiche_actualite/&RH=ACCUEIL :

- Un communiqué triomphant de la Présidence suivi d'un tout aussi triomphant du Président du PRES Gilbert Casamatta porteur du projet,
- Un résumé du projet,
- Le texte complet du projet.

Le calendrier :

Le dossier acte la disparition de toutes les universités de Toulouse et des écoles d'ingénieur dans un grand établissement à caractère dérogatoire qui sera créé dès 2012 se substituant au

PRES, l'UT. Dès le premier semestre 2012, l'ensemble des établissements concernés doivent se prononcer à travers leur CA sur un "pacte" qui acte de façon irréversible comme c'est précisé dans le dossier leur dissolution dans le grand établissement qui sera effective en 2018. Il semblerait que le mouvement s'accélère puisque le Président du PRES Gilbert Casamatta annonce que « La nouvelle gouvernance sera opérationnelle en 2013 » (dépêche AEF 16 Février).

Les organes décisionnels :

Ce grand établissement sera régi par un Conseil de surveillance (CS) et un Comité exécutif (COMEX) dirigé par un Directeur Général Exécutif (DGE). Le CS est l'organe suprême de l'UT, il nomme ou révoque le DGE, les directeurs de l'UT et des quatre collèges (que seront devenues les universités actuelles plus un collège regroupant l'ensemble des écoles d'ingénieurs), il supervise la stratégie générale de l'UT, vote le budget et approuve les comptes, il répartit le budget global entre les différents collèges. Le CS sera composé de 12 membres : 7 administrateurs indépendants (sic), les présidents du COS, du SA (conseils consultatifs voir plus bas), 1 représentant EC, 1 représentant étudiants, un représentant BIATOSS. Ce sont les seuls représentants des personnels et des étudiants de l'ensemble des organes de gouvernance de l'UT. Le seul "maître à bord" de l'UT sera le DGE qui est responsable par délégation du CS pour la gestion au quotidien de l'UT, il est assisté dans sa tâche par le Comité Exécutif (COMEX). Le COMEX constitue le "noyau dur" de l'UT. Il se réunit 2 fois par mois sous l'autorité du DGE, il met en oeuvre les décisions du conseil de surveillance, il élabore les actions de l'UT, le budget prévisionnel et le plan quinquennal. Sa composition est : le DGE, les 4 directeurs de l'UT (recherche, enseignement, relations internationales et partenariats), les 4 doyens des collèges et deux représentants des organismes de recherche nationaux.

Les organes consultatifs :

L'UT aura deux organes consultatifs. Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) comprendra les pôles de compétitivité, les entreprises (y compris les PME représentatives), les collectivités territoriales et les structures régionales d'innovation ainsi que le CNES, le CHU-ICR, le CESER et le CROUS. Le Sénat Académique (SA) (33 membres) inclura dans un premier temps le SA restreint (SAR) (12 membres) ainsi que 12 chercheurs représentant les 6 établissements fondateurs locaux (UT1, UT2, UT3, INPT, INSA, ISAE) et 6 représentants des principaux organismes de recherche nationaux (CNRS, INRA, INSERM, IRD, CNES, ONERA) et des 3 RTRA/RTRS. Le SAR existe déjà et la liste de membres autoproclamés est donnée dans le dossier IDEX. A l'avenir, l'"élection" du SAR sera soumise à deux principes essentiels : a) les universitaires qui éliront leurs représentants ainsi que les candidats éligibles compteront parmi les universitaires les plus reconnus en termes de production et de visibilité internationale ; b) le processus de validation devra être complètement externe.

Le pacte et les sanctions :

Le pacte juridiquement contraignant qui doit être entériné par les CA des établissements fondateurs repose sur des engagements irréversibles :

- Réduire le recrutement en interne des enseignants-chercheurs avec un objectif de recrutement en externe : en 2015 de 50 % et en 2018 de 100%,
- Réduire le recrutement en interne dans les EPST,
- Garantir un recrutement au mérite des professeurs,

- Promouvoir une procédure de “tenure track” (“tenure track”= pas de recrutement MCF titulaires),
- Engagement à renforcer le périmètre d’excellence de l’UT : Les collèges de l’UT s’engagent à respecter la décision de l’UT de consacrer 80 % de son financement au périmètre d’excellence,
- Engagement en faveur de programmes pédagogiques interdisciplinaires.

Le Pacte dotera le Conseil de Surveillance de l’UT d’une base juridique qui lui permettra d’intervenir en cas de violation de ses principes. Le Conseil de Surveillance de l’UT supervisera la mise en oeuvre du pacte et pourra imposer des sanctions graduées aux entités (établissement ou unités) qui ne respecteront pas les objectifs. Le Pacte prévoit des règles, des actions rapides et graduées :

- Avertissements du DGE ou du Directeur de recherche de l’UT,
- En cas d’infraction répétée, un panel composé d’une majorité de membres indépendants sera réuni pour évaluer les dérives et proposer un recours ou des sanctions adaptées qui seront le retrait progressif de l’accès au financement Idex jusqu’à une éviction de l’UT. Le panel proposera une sanction au CS qui se réunira et prendra une décision en l’absence de tout directeur appartenant à l’établissement concerné. Les sanctions seront rendues quasi-automatiques par un mécanisme de vote à majorité inversée : la décision du panel sera adoptée à moins que tous ses membres ne rejettent ses conclusions au cours d’un vote à bulletin secret.

Le mode d’élaboration du projet :

La première version du projet avait déjà circulé l’an dernier de façon quasi-clandestine (fuites). La deuxième version du projet IDEX qui a circulé de la même manière depuis environ un mois est un texte de 107 pages toutes barrées du filigrane "DIFFUSION RESTREINTE" (ce document se trouve sur le site de l’UPS, mais maintenant débarrassé de son filigrane). C’est ce document qui a été évalué par le Comité ad hoc constitué par le MESR. A aucun moment ce document n’a été distribué au personnel. Le projet a été élaboré par un groupe de chercheurs et enseignants-chercheurs (tous excellents of course) "représentants des pôles de compétence, préfigurant la formation du Sénat Académique qui ont été cooptés du fait de leur action dans les étapes précédentes des dossiers "Investissements d’avenir" (source, encore une fuite: message de Casamatta du 21Avril 2011 aux groupes de travail). La propagande officielle s’enorgueillit d’un soutien massif. On peut ainsi lire dans le communiqué de la Présidence de l’UPS : "Par sa sélection officielle à l’opération IDEX, l’Université de Toulouse a prouvé sa détermination à réussir son unité. Une victoire rendue possible avec autour d’elle, pour la première fois de son histoire, le soutien massif de la communauté scientifique, des collectivités territoriales et du monde socio-économique de Midi-Pyrénées". L’Intersyndicale, qui a été reçue par le Président Fourtanier le 7 Février, a été peu sensible à l’enthousiasme obligatoire autour du projet IDEX (voir en annexe 2 la déclaration de l’intersyndicale de l’UPS du 14 Février 2012).

A l’automne 2011 un résumé de 3 pages décrivant la vision générale du projet soumis le 8 décembre a été présenté devant les CA des diverses universités et établissements toulousains pour accord de principe (cf. annexe 3). Ainsi la délibération du CA de l’Université Paul Sabatier du 28 novembre 2011 est formulée comme suit : " Les élus du CA de l’Université Paul Sabatier (...) se prononcent en faveur des objectifs proposés dans le projet IDEX 2, dans le cadre de la construction de l’Université de Toulouse et du calendrier cible pour les atteindre. Les élus souhaitent que trois conditions soient réunies lors de la construction de l’Université de Toulouse : 1. L’implication des élus des différents conseils et le prise en compte de la situation de l’ensemble des personnels titulaires et contractuels et de celle des étudiants qui appartiennent aujourd’hui aux différents établissements. 2. Pour ce projet IDEX

2, les élus demandent une construction démocratique, assise sur un accord préalable sur des objectifs communs et sur l'implication de l'ensemble des acteurs, en particulier leur représentation au niveau des instances de gouvernance. 3. La création de groupes de projets, inter-établissements sur la construction des fonctions support au sein de l'Université de Toulouse dans une logique de mutualisation et non de centralisation." Alors que le dossier est bouclé et que les élus n'y avaient pas eu accès, ils donnent leur feu vert en posant des conditions qui sont impossible à tenir au vu du contenu du dossier....

On voit donc que l'élaboration du projet IDEX a suivi la même méthode que celles des LABEX: discussion dans des cénacles cooptés et tenant à l'écart les instances représentatives classiques (CA, CS et CEVU).

Conclusion :

Bien sûr personne n'est contre un rapprochement des diverses composantes du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur à Toulouse (et ailleurs). De même à un moment d'étranglement financier des EPST et de la disparition du CNRS, qui bouderait un quelconque apport de moyens à des laboratoires et des universités dont certains craignent pour leur survie immédiate? Le projet IDEX met en avant ces deux aspects pour cacher une réalité bien plus inquiétante : celle de la disparition définitive de la vie démocratique de la recherche et de l'enseignement, en même temps que la disparition des statuts de la fonction publique au profit d'une précarité généralisée où les individus n'ont plus le choix de l'endroit où ils souhaiteraient vivre et travailler.

Nous sommes aussi abasourdis finalement par le manque d'ambition du projet. Au lieu de vouloir créer à Toulouse un pôle universitaire ouvert sur le monde, décidant démocratiquement des modalités opérationnelles des plus nobles de ses missions : la création de connaissances (la recherche) et leur transmission (l'enseignement), le projet IDEX a pour médiocre but de figurer en position intermédiaire dans un classement lui-même bien controversé. La concentration des moyens vers un périmètre restreint où une pseudo-élite cooptée (et bien payée!) se reproduit identique à elle-même dans un vacarme d'autosatisfaction préfigure un monde inquiétant et nauséabond dans lequel ce qu'il restera d'un petit peuple universitaire sera invité à applaudir ses leaders et suivre leur trace sur la longue marche vers une excellence dont les critères de définition ne sont que ceux de la soumission à l'ordre de la marchandise et sa dynamique.

page 30 du dossier IDEX:

"L'objectif réaliste de l'UT est de créer un noyau dur de centres d'excellence, véritables fers de lance de la formation et de la recherche. L'élan donné par notre projet est tout entier centré sur la capacité de ce pôle à émerger en tant que leader sur la scène internationale de l'excellence scientifique. Dans le même temps, cette dynamique sera source d'inspiration pour l'ensemble du campus, plaçant ainsi cette excellence au coeur de la structure des Collèges."

Dans la version précédente du projet (11 janvier 2011) on trouvait cette phrase:

"nous pensons que l'émulation aura vite fait de réveiller l'esprit d'initiative des chercheurs et de leurs institutions".

Sans commentaire. Tout est du même brouet nauséabond dans le projet.

ANNEXE 1 : Extrait de notre analyse du premier dossier TIDEX

Une cohérence d'ordre idéologique qui repose sur les éléments suivants :

1 Inégalité - Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, professionnels comme étudiants, ne seraient pas égaux. Un petit nombre d'entre eux, surnommés les excellents, feraient l'essentiel de l'activité scientifique et mériteraient à ce titre plus d'égards que les autres.

2 Avidité - Le moteur de l'activité scientifique serait la rémunération et le pouvoir. Ainsi il conviendrait, d'après les concepteurs de UNITI, pour attirer et récompenser l'élite scientifique, de lui garantir salaires élevés et autorité sur des équipes de précaires. De plus les "excellents" se reconnaîtraient à leur adhésion à cette vision inégalitaire du monde du travail. Leur choix de carrière serait guidé par cette maximisation des rémunérations.

3 Totalitarisme - Toute forme de débat démocratique voire de discussion collégiale serait à proscrire. Ces formes représentatives devraient être remplacées par des mécanismes de cooptation, de reconnaissance des pouvoirs acquis. Le mode de fonctionnement proposé est celui d'une oligarchie trustant les positions clés, recourant à des amitiés extérieures pour masquer un inévitable localisme et s'employant à consolider ce qui a été décrété "excellent" une fois et pour toujours.

4 Numérologie - Le débat scientifique n'aurait pas lieu d'être non plus. Ce refus du débat se retrouve dans le refus de mener une politique scientifique mais aussi pour ce qui est de l'évaluation. Elle est exclusivement remplacée par une foi aveugle en la bibliométrie et les classements (de préférence "top 10"). Ces indicateurs chiffrés ont maintes fois été critiqués pour leurs biais et leur tendance à favoriser les situations établies, les modes, plus que les ruptures. Il est ainsi peu surprenant qu'ils servent les intérêts d'une oligarchie.

ANNEXE 2 : Communiqué intersyndicale du 14/02/12

Toulouse le 14 Février 2012

Communiqué des organisations syndicales de l'Université Paul Sabatier :

Ferc-Sup CGT Paul Sabatier, SGEN, FSU, Sud-Solidaires, UNSA

Le projet IDEX-2 nommé UNITI ici à Toulouse a été sélectionné et est maintenant enfin librement accessible à la communauté Toulousaine. Au moment où de plus en plus de personnels et d'étudiants lisent le texte et s'inquiètent notamment du mode de gouvernance autoritaire qu'il prône pour imposer une université à deux vitesses, les représentants des organisations syndicales, reçus mardi 7 février par la direction de l'UPS, se déclarent atterrés par le décalage entre le discours tenu par le président de l'UPS et le texte écrit. Celui-ci n'a eu de cesse de répéter que tout restait à faire dès lors que nous demeurions dans les grandes lignes du projet accepté par le ministère. Cependant, non seulement il ne nous a pas été possible de connaître précisément quelles étaient ces « grandes lignes » mais les réponses faites à nos questions n'ont fait qu'accroître les incertitudes et la confusion. A titre d'exemple, en contradiction totale avec les termes du texte UNITI, le président de l'UPS a répété que la fusion des universités toulousaines n'était pas à l'ordre du jour. Qu'il n'ait pas lu ce texte ou qu'il feigne de ne pas le connaître, un tel écart ne peut relever que d'une duplicité rendant impossible tout dialogue.

Les représentants syndicaux prennent acte de ce blocage; ils déplorent une telle attitude qu'ils trouvent indigne et lourde de conséquence. Dans ce discours incohérent, ils comprennent qu'on veut à nouveau les priver de leurs droits les plus élémentaires. Dans l'attente des prochaines élections aux conseils centraux (26 et 27 mars 2012) et en l'absence d'ordre du jour clair, ils ne souhaitent pas prendre part à quelque groupe de travail que ce soit qui serait initié par l'actuelle équipe présidentielle porteuse de ce projet. Ils demandent à cette même équipe d'informer rapidement par tous les moyens les personnels et les étudiants. Ils rappellent qu'une assemblée générale des personnels (à laquelle l'UNSA n'était pas représenté) réunie mardi matin 7 février à l'UPS, a voté à l'unanimité une motion rejetant les objectifs comme l'esprit de l'Idex UNITI et appelant vigoureusement les CA à ne pas voter l'adoption du pacte présenté dans ce texte.

ANNEXE 3 : Texte soumis à la décision des CA des 6 établissements fondateurs de l'IDEX à l'automne

Je vous prie de trouver ci-joint le texte proposé par le PRES en vue de la réponse à la phase de sélections de l'idex2.

Réponse à la phase de sélection de l'IDEX 2

Projet de l'Université de Toulouse

Synthèse du dossier - novembre 2011

Faire à Toulouse une Université de rang mondial pour le XXI^{ème} siècle

Comme toutes les grandes universités, l'Université de Toulouse est confrontée à un double défi:

- Attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs
- Etre un acteur majeur de l'innovation.

Pour répondre à ces défis, nous souhaitons construire une université unifiée à visibilité mondiale qui soit un acteur de l'éco-système de l'innovation. Ainsi notre Université se doit d'une part d'être un pôle reconnu et visible sur le plan international pour attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs, d'autre part de développer des partenariats forts avec la sphère socio-économique afin d'optimiser les retombées de la recherche et l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Trois ambitions caractérisent notre projet :

- Hisser durablement notre recherche au meilleur niveau international.
- Répondre au défi d'une économie basée sur la connaissance.
- Etre un acteur majeur de l'innovation.

Réaliser ces ambitions nécessite des évolutions pour que disparaissent nos points faibles et soient consolidés nos points forts :

- Nous allons simplifier notre système d'enseignement supérieur et de recherche réparti entre de trop nombreux acteurs (universités, écoles, organismes de recherche), car il est peu lisible à l'extérieur,
- Nous allons décloisonner nos spécialisations thématiques car nous y voyons un frein à l'innovation sur les grands défis de société, par essence pluridisciplinaires.

La réponse à l'appel à projets IDEX est l'occasion d'opérer ces changements majeurs et nécessaires à la réalisation de ces ambitions. Ils passeront par :

- La création dès 2012 de l'Université de Toulouse qui sera pilotée par un Grand Etablissement (statut d'EPSCP à caractère dérogoatoire), et qui regroupera l'ensemble

des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche.

- Le regroupement des écoles d'ingénieur dans un collège unique : « Toulouse Tech ».
- L'innovation en matière de formations et d'insertion professionnelle.
- La recherche de synergies entre disciplines pour répondre aux grands défis de la société.
- Le renforcement des partenariats socio-économiques.

Nous attendons de ces changements :

- Un accroissement important du rayonnement de notre recherche.
- Un accroissement international de notre attractivité sur les étudiants, les doctorants et les enseignants-chercheurs
- Une Université globale et pluridisciplinaire dans laquelle l'étudiant pourra choisir des parcours diversifiés et originaux.
- Une meilleure insertion professionnelle de nos étudiants au niveau régional, national et international.
- Une amplification des retombées socio-économiques de nos activités de recherche et de formation,
- Un fonctionnement efficient du système universitaire Toulousain, alliant mutualisation, souplesse et proximité.

Le projet de l'Université de Toulouse, incluant l'IDEX, comporte trois axes :

- Une gouvernance cible à 10 ans, avec des étapes intermédiaires dès 2012, en 2014 et en 2016, et avec un pacte qui lie l'UT et ses collèges.
- Une politique d'excellence financée par l'IDEX avec son périmètre d'excellence, des programmes de recherche pluridisciplinaires et des innovations en formation.
- Des relations partenariales avec les universités internationales d'une part et avec le monde socio-économique d'autre part.

La Gouvernance de l'Université de Toulouse

Une cible à 10 ans simple et efficace dans son fonctionnement :

En 2021, l'Université de Toulouse est unifiée ; elle rassemble tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche grâce à une structuration en collèges thématiques organisés suivant les meilleurs standards internationaux. Le regroupement dans une seule université ayant pour objectif d'une part de faciliter et de renforcer tous les liens pluridisciplinaires à la fois en recherche et en formation, et d'autre part de permettre la mutualisation des fonctions stratégiques et des services supports.

Notre site, de part son poids scientifique, a une structure complexe entre les universités, les écoles, les organismes de recherche. Dans le souci d'une démarche pragmatique et efficace, nous avons prévu trois phases dans la réalisation de notre projet.

Une première phase marquée par deux dates clés : 2012 et 2014

Cette première phase se déroule pendant l'exécution du contrat quinquennal en cours. Elle est marquée par les innovations suivantes :

- Le PRES se transforme en Université de Toulouse qui prend un statut de « Grand établissement ». Il est mis en place deux conseils : le Sénat Académique, composé de scientifiques représentatifs du site, et le Conseil d'Orienta-tion Stratégique composée des acteurs socio-économiques de la région Midi-Pyrénées.
- Les écoles d'ingénieur se regroupent dans un collège unique d'ingénierie (Toulouse Tech) rattachée à l'Université de Toulouse.
- Le Pacte entre les établissements existants et l'Université de Toulouse est mis en place.
- Les établissements actuels transfèrent des moyens humains et financiers pour les missions dévolues à l'Université de Toulouse.
- Les établissements actuels procèdent à la suppression des doublons et se recentrent sur leurs champs disciplinaires majeurs.
- Il est procédé à une communication externe en termes de « collèges thématiques ».

Une deuxième phase en 2016

Dès le début du prochain contrat quinquennal :

- Les Universités adoptent leurs nouveaux statuts qui font d'elles des « collèges thématiques » et insèrent dans leurs statuts la charte de l'UT.
- Le budget global (fonctionnement annuel et nouveau contrat quinquennal) arrive directement à l'Université de Toulouse qui le répartit entre les collèges.
- Un conseil regroupant l'ensemble des CA des 4 collèges est mis en place : le CU de Toulouse.

Une troisième phase en 2021

Après une période de consolidation, qui pourra durer pendant tout le Contrat Quinquennal 2016-2020, l'UT pourra glisser, avec l'appui de ses tutelles, vers une intégration encore plus forte pour arriver à la fusion totale des établissements. Ce passage sera marqué par :

- Un abandon de la personnalité juridique des collèges et la transformation de leur CA en Conseil de collège.
- La désignation des « Doyens » de collège par le CA de l'UT.
- La délivrance de tous les diplômes par l'UT.